



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Service eau et nature  
Unité police de l'eau et des milieux aquatiques**

## **Bilan de la mise à disposition du public d'un projet de requalification du réseau des eaux usées (EU) et des eaux pluviales (EP) sur la commune d'EYSINES**

### **Le Préfet de la Gironde**

**VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-19, R. 123-46-1 ;

**VU** la demande d'autorisation environnementale loi sur l'eau sans étude d'impact présentée, par Bordeaux Métropole concernant le projet de requalification du réseau des eaux usées et des eaux pluviales de la commune d'Eysines en date du 06 mai 2022 ;

**VU** l'avis favorable de la CLE du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés en date du 02 mars 2023 ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 24 novembre 2022 prescrivant la mise à disposition du public pour le projet de requalification du réseau EU et EP sur la commune d'Eysines,

**CONSIDÉRANT** que ce projet sans étude d'impact, doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique conformément aux dispositions des articles L. 123-19 et R. 123-46-1 du code de l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** que le présent document a pour objet de dresser le bilan de la mise à disposition du public avant d'engager la phase de décision de l'Autorisation Environnementale.

### **1) Rappel du contexte**

Il a été procédé à la mise à disposition du public du lundi 23 avril 2023 au mardi 23 mai 2023 inclus, du dossier de demande d'autorisation conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé. Le dossier de demande d'autorisation concerne la requalification du réseau EU et EP sur la commune d'Eysines par Bordeaux Métropole.

#### **Ce dossier incluait :**

- Une description du projet et des moyens mis en œuvre
- Une analyse des incidences du projet sur son environnement proche,
- Une étude sur les rabattements de nappe engendrés par le projet

Cette mise à disposition s'est déroulée par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture :

<http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales> et les intéressés ont pu faire part de leurs observations sur une adresse électronique de la DDTM [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr).

## **2) Objet de l'autorisation**

Le dossier de demande d'autorisation environnementale concerne la requalification du réseau EU et EP dans le projet de réaménagement d'une portion de l'Avenue du Médoc existante et du renouvellement des réseaux d'eau pluviales et usées enterrés.

Le contexte hydrogéologique du secteur nécessite la mise en place d'un système de rabattement de la nappe en phase de chantier pour la pose des réseaux d'assainissement sous la voirie.

Le dossier d'autorisation environnementale a été déposé auprès de la DDTM dont l'accusé de réception a été délivré le 06 mai 2022. Une demande de compléments a été formulée par la DDTM dans un courrier en date du 26 août 2022.

L'ensemble des éléments demandés ont été intégrés au sein du dossier commun d'autorisation environnementale.

## **3) Résultat de la mise à disposition**

Sur l'adresse électronique de la DDTM33, aucune observation n'a été formulée.

## **4) Conclusion**

En synthèse de la participation du public faite par voie électronique, il peut être confirmé que le projet :

- n'est pas soumis à une dérogation à la destruction espèces protégées,
- que le projet n'appelle pas de remarque du public.

Le présent bilan de la mise à disposition sera consultable à la Mairie d'Eysines, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service des Procédures Environnementales ainsi que sur le site internet de la Préfecture :

<http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales>

Bordeaux, le 5/6/23

  
Le chef de la cellule  
Gestion Quantitative de l'Eau

**Ludovic MARTIN**